

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
six mois, 14  
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIARD, rue de la Banque, n° 20.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE-BULLIARD et C<sup>o</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 7 JUILLET 1868.

### Bulletin politique.

Les nouvelles de Belgrade continuent d'occuper le premier plan. Dimanche le jeune souverain a été sacré solennellement à la cathédrale, en présence des ministres serbes, des membres de la Skuptchina, des membres du corps diplomatique et d'une affluente nombreuse et sympathique. Après cette cérémonie, le prince a reçu au palais les représentants des puissances étrangères. Le consul général d'Angleterre, en qualité de doyen d'âge, s'est fait l'organe des vœux et des sentiments de toute l'Europe à l'égard du souverain que le peuple serbe s'est donné dans la pleine liberté de son choix.

La veille de ce jour, qui datera dans les fastes de la Serbie, la Skuptchina, réunie en séance, avait voté plusieurs résolutions importantes. L'une d'elles excluait à jamais du trône de Serbie, le prince Alexandre Karageorgovitch et sa famille. Ce n'est que justice. Une autre résolution sur laquelle nous appelons l'attention ouvre à la nation serbe un horizon nouveau, et la fait entrer du même coup dans la liste des Etats les plus progressistes. Cette résolution porte que jusqu'à la majorité du prince Milan, la Skuptchina, qui n'était convoquée que tous les quatre ans, sera réunie tous les ans au moins une fois et que le régime constitutionnel devra être introduit en Serbie. Citons encore une autre résolution portant que le gouvernement actuel maintiendra strictement les relations d'amitié nouées par le feu prince Michel avec les puissances amies. A la suite de ces divers votes, la session a été déclarée close et l'assemblée s'est séparée.

On s'est demandé quelle est la durée du mandat confié aux membres du Conseil de régence. Une lettre de Belgrade nous apprend qu'ils sont élus pour trois ans. Toutefois, d'après un bruit mentionné par la même lettre, il n'est pas impossible que leur mission soit prolongée jusqu'à quatre ans.

Les bruits d'abdication du roi Victor-Emmanuel reparaissent en Italie. Il y a plus que des bruits : il y a des manifestations. Ainsi, dans un certain nombre de localités, à l'occasion du recrutement (lequel, par parenthèse, est très-difficile à opérer), des scènes tumultueuses ont eu lieu aux cris de : *Vive Humberts !* Ce que les journaux italiens cachent et ce que les lettres particulières disent, c'est qu'à cette invocation sont souvent mêlés les cris de : *Vive Garibaldi ! Vive Mazzini ! Vive la République !* Du reste, Mazzini a quitté la Suisse ; il est depuis quelques jours à Londres.

La Gazette de Turin publie la note suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« On assure qu'une sorte de convention aurait été signée entre la France et l'Espagne relativement à l'occupation de Rome par un corps espagnol dans le cas d'un nouveau conflit. »

M. le comte d'Estourmel, nouvellement élu député au Corps législatif, vient d'adresser aux électeurs de la troisième circonscription de la Somme la lettre suivante :

« Messieurs les électeurs, Grâce à vous, une importante manifestation vient de s'accomplir.

« Aux manœuvres employées contre ma candidature indépendante, vous avez répondu par 18,000 suffrages. Suffront-ils enfin pour faire taire la calomnie et l'envie ?

« Je comprends que la vote des 28 et 29 juin 1868 m'impose vis-à-vis de vous des devoirs rigoureux. Je vous l'ai déjà dit, tous mes efforts tendront à les remplir. Je suivrai consciencieusement et sans faiblir le programme que je me suis tracé, et, dans toutes les circonstances, vous me verrez prêt à m'acquiescer fidèlement du mandat qui m'a été confié.

« Messieurs les électeurs, vous avez voté avec indépendance : je suivrai votre exemple.

« Je vous remercie très-sincèrement de votre dévouement à ma cause, et je déclare hautement que je suis fier d'avoir à vous représenter.

« Recevez, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de ma profonde estime et de ma plus haute considération.

« R. COMTE D'ESTOURMEL.

« Suzanne, le 3 juillet 1868. »

Dans sa séance d'hier, le Corps législatif a ouvert la discussion des chapitres du budget concernant le ministère de l'intérieur.

J. REBOUX.

Nous lisons dans l'Union :

Puisque messieurs les députés discutent en ce moment notre situation financière, nous croyons opportun de mettre sous leurs yeux un extrait de l'histoire des finances de la Restauration par M. Calmon, ancien représentant. Les membres de la majorité trouveront, sans doute, que c'est là de l'histoire ancienne, et que les méthodes de gestion financière sont notablement changées depuis l'époque rétrograde où la France avait un gouvernement économique. C'est aussi notre avis. Il y a autant de distance entre les finances de la Restauration et les finances de l'empire qu'entre la politique de la Restauration et la politique de l'empire. On ne connaissait pas alors la paix cuirassée, et le gouvernement « imposé par l'étranger » se contentait d'une armée de 240 mille hommes, ce qui ne l'empêchait pas d'écraser la révolution en Espagne, de délivrer la Grèce, et de conquérir l'Afrique, malgré l'Angleterre. Autant cette politique-là diffère de celle qui nous a conduits au Mexique, qui nous a fourvoyés en Italie, et qui nous a valu l'unité allemande prussienne, autant les chiffres rappelés par M. Calmon contrastent avec ceux de notre budget actuel.

Après avoir cité les ordonnances de M. de Villèle, en 1823, M. Calmon dit :

(Charles Garnier.)

« Depuis huit ans, le régime de libre discussion existait en France, et il n'est pas sans intérêt de constater les résultats financiers obtenus pendant cet espace de temps. Pour payer les dettes laissées par l'empire, les charges de l'occupation étrangère et les indemnités stipulées par les puissances alliées, il avait fallu emprunter 4,456 millions et grever la dette fondée de

130 millions de rentes. Et cependant, malgré les émissions successives de ces rentes, le prix des cours n'avait cessé de s'élever ; à la fin de 1823, il dépassait le pair, et le ministère des finances se disposait à proposer aux Chambres un projet de loi ayant pour objet de réduire les intérêts de la dette. Mais aussi, que d'ordre et de sagesse dans l'administration de la fortune publique !

Sur les huit années qui venaient de s'écouler (nous excluons de cette période l'année 1815 troublée par de si graves événements), quatre seulement avaient vu leurs dépenses excéder leurs crédits législatifs : 1817 de 54,600,000 fr., à cause des sacrifices qu'avait dû faire le gouvernement pour subvenir à l'insuffisance de la récolte de 1816 ; 1818 de 4,200,000 fr. ; 1821 de 85,900 fr. ; et 1822 de 16 millions ; cette dernière somme employée, partie à établir un cordon sanitaire sur les frontières d'Espagne, et le surplus à payer l'intérêt des reconnaissances de liquidation délivrées en sus du chiffre de 300 millions, primitivement prévu.

Dans les autres années, au contraire, ces dépenses étaient restées inférieures aux crédits : En 1816, de trois millions 888 mille francs ; en 1819, de 5,663,000 francs ; en 1820, de 458,000 fr. ; en 1823, elles devaient être également de 20,400,000, et, ainsi, dans le cours de huit exercices, les dépenses n'avaient dépassé les crédits législatifs que d'une somme totale de 45,777,000 francs. D'un autre côté, les seuls budgets de 1816, 1817 et 1818, avaient été réglés en déficit, le premier de 17,998,000 francs, le second de 3,275,877 francs, le troisième de 34,599,325 fr., soit en totalité de 55,874,009 francs.

Mais ce découvert, trop justifié par les circonstances extraordinaires qui avaient marqué cette période de trois années, avait été largement compensé par les excédents de ressources qu'avaient laissés les exercices suivants, excédents qui s'élevaient à 4,450,463 francs ; en 1820, à 39,971,620 fr. ; en 1821, à 33,270 181 fr. ; en 1822, à 543,230 fr. et qui devaient être en 1823, de 42,719,000 fr., soit pour l'ensemble des cinq années de 125,849,494 francs.

Rappelons aussi que, dans ces huit années, le produit des impôts indirects avait augmenté de 78 millions par le seul développement de la richesse publique, que cette progression avait permis d'opérer sur la contribution foncière un dégrèvement de 28 millions, que les services n'avaient pas été négligés puisque les budgets de la guerre, de la marine et de

l'intérieur avaient successivement reçu des suppléments de dotation, le premier de 22 millions, le second de 16 millions et le troisième de 23 millions ; et ajoutons enfin que l'amortissement avait déjà racheté près de 34 millions de rentes.

La situation financière était donc à tous égards excellente, et cette situation, la France la devait aux institutions constitutionnelles et parlementaires dont elle était dotée, institutions qui, en associant d'une façon efficace à la direction de leurs affaires et à l'administration de leurs intérêts les pays qui en jouissent, ne permettent pas les écarts et les dépenses inutiles auxquels les pouvoirs sans contrôle sont trop souvent enclins à se livrer. Calmon.

### CORRESPONDANCE PARISIENNE

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix.

Paris, 5 juillet

La discussion générale du budget a été close hier après le discours de M. Rouher, répliquant à M. J. Favre qui lui-même avait répondu à M. Buisson-Billault : elle a donc duré toute la semaine. Je ne ferai pas, même en abrégé, l'analyse de ces deux dernières séances ; mais je tiens à appeler votre attention sur trois incidents qui les ont marquées.

Le premier a une importance qui au premier abord a pu échapper à la Chambre et au public, mais qui, soyez en assuré, frappera les esprits. Je veux parler de la profession de foi de M. Thiers venant déclarer que tous les gouvernements lui sont indifférents, et qu'il préfère celui qui donnera la liberté et administrera le mieux nos finances. Ces paroles-là en disent plus qu'elles n'en ont l'air. Nous devons y voir résumé en quelques mots le programme politique d'une nouvelle école qui compte de nombreux adhérents. Il ne faudrait pas cependant les assimiler aux adeptes de l'indifférentisme en matière religieuse. L'indifférentisme en matière politique ne s'applique qu'à la forme du gouvernement, Empire, royauté, république, peu lui importe. Je ne sais plus qui a dit autrefois : le meilleur gouvernement est celui qui coûte le moins cher ; la nouvelle école proclame que le meilleur gouvernement est celui qui coûte le moins cher et qui donne la plus large dose possible de liberté politique.

Dans un autre moment M. Thiers a formulé une variante, ou si l'on veut une conséquence de ce programme, quand il a

FUUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 8 JUILLET 1868.

LE

### BOUQUET DE VIOLETTES

NOUVELLE.

Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 5 juillet.

Ancien armateur, retiré complètement des affaires depuis une vingtaine d'années avec une fortune digne d'un banquier opulent, M. Charles Martin, connu au Havre sous la raison Martin et Cie, était venu se fixer à Paris.

Resté veuf après quelques années de mariage, l'armateur havrais avait concentré toutes ses affections sur son fils, et, sous le prétexte d'un ingénieur égoïste dont l'amour paternel était l'excuse, il

s'était efforcé de retarder le plus possible l'époque de son établissement ; car M. Martin sentait bien qu'une fois marié son fils ne serait pas tout entier à lui.

Devenu à son tour chef de famille, le jeune homme devait en remplir les devoirs et en savourer les douceurs, et l'amour filial, toujours puissant sans doute, n'aurait pas que la seconde et peut être la troisième place dans ce cœur jusqu'alors exclusivement ouvert à cette affection qui tient de la gratitude et du respect.

Cependant, il avait fallu se décider ; une jeune fille, réunissant à une jolie figure les avantages plus positifs d'une dot considérable semblait avoir été distinguée par le jeune homme, ou plutôt l'avait distingué. Des ouvertures avaient été faites, puis les choses avaient suivi leur cours ordinaire, et l'on parlait de signer le contrat prochainement, quand M. Martin rencontra Georgette.

Depuis que le mariage de son fils était décidé, M. Martin était tourmenté par une crainte, celle de rester seul, cette crainte était devenue une certitude désespérante, quand Edouard, — c'était son fils, — avait, sur le désir de sa fiancée, décidé que le jour même de leur mariage ils commenceraient un voyage dont la première station pouvait être une villa que la jeune fille apporterait en dot à Auteuil, mais qui se continuerait jusqu'en Italie.

A l'âge de M. Martin, l'isolement c'est presque la tombe ; il fallait au vieillard les égarements de la jeunesse raisonnable déjà, et il se disait que ses jours seraient bien tristes s'il lui fallait les passer ainsi seul.

Vivre avec ses enfants était, quand à

présent impossible ; la fiancée avait fait le sacrifice de sa mère ; le prétendu devait s'imposer une séparation égale : c'est la loi commune.

On se verrait bien sans doute, mais quand ?

Le vieillard faisait donc ces tristes réflexions.

Oubliant qu'elle aussi l'aurait quitté et plus tôt encore, M. Martin regrettait alors plus amèrement que jamais de n'avoir pas eu de fille, et se proposait bien de se dédommager quand sa bru lui en aurait donné une. Mais d'ici là, comment occuper ce cœur si habitué à l'affection ?

Ce fut dans cette disposition que notre armateur rencontra Georgette.

C'était un homme prompt dans ses décisions, habile physionomiste et suivant toujours son premier mouvement, parce qu'il est le meilleur chez l'homme.

Or, la première idée que lui inspira la charmante façon de Georgette à faire l'aumône fut tout simplement de la prendre avec lui et d'en faire la compagne de sa vieillesse ; puis, quand il l'eut examinée, quand il eut pour ainsi dire lu dans le cœur de l'enfant, analysant les pures lignes de son visage ; quand il lui eut entendu raconter en quelques mots sa touchante histoire, son idée devint une résolution arrêtée ; seulement il garda son secret pour lui et n'en parla qu'à son fils qui l'approuva.

Voyons maintenant l'homme aux broques, ses cartes portaient Saint-Claude de Charnel. Fils d'un prêteur à la petite semaine, qui lui avait laissé trois ou quatre mille francs de rente. Claude avait

continué sur une plus haute échelle le métier de son père ; en fin de compte, malgré les écarts et à cause de ses écarts, Claude Charnel était un misérable.

Notre homme suivit de loin l'armateur et la jeune fille ; tout en roulant les projets de vengeance les plus extravagants, il sut facilement leur adresse respective.

Grâce à quelques écus donnés à la concierge, il savait le soir même, ce qu'était l'orpheline, et les louanges qu'on lui fit de la jeune fille l'excitèrent encore dans la poursuite de ses honteux projets ; il s'occupa sur-le-champ de les mener à bonne fin.

Au nombre des renseignements qui lui avaient été donnés, il avait appris que Georgette sortait fort rarement le soir, qu'elle ne se permettait aucune promenade pendant la semaine, mais que le dimanche après la grand-messe, elle allait quel temps qu'il fit, au cimetière, prier sur la tombe de ses parents. Ce fut sur la circonstance de ce pèlerinage que Claude Charnel compta.

Cependant Georgette était rentrée, et s'était remise au travail. Au fond du cœur elle remercia Dieu de la protection qu'il lui avait accordée en envoyant sur son chemin l'honnête M. Martin, et elle se disait que sûrement cette rencontre devait lui être favorable ; car, comment supposer de mauvaises intentions à l'homme qui lui assignait un rendez-vous sur la tombe de sa mère ? Quant à l'individu qui l'avait insultée, elle l'oubliait ; elle s'endormit donc, non sans regretter son bouquet de violettes, que le vieillard avait gardé, mais se disant qu'un semaine est bien vite passée, et que dans huit jours elle se récompenserait de cette privation.

Le lendemain, c'était un samedi, elle fut toute surprise de recevoir des mains d'une espèce de femme de charge, un énorme bouquet de violettes ; elle allait refuser, mais la messagère lui dit :

— Oh ! vous pouvez accepter sans crainte, Mademoiselle, c'est de la part de M. Martin.

Une fois seule, Georgette partagea le bouquet pour garnir les deux modestes vases de porcelaine blanche qui décoraient sa petite cheminée, se proposant de remercier de tout son cœur le brave homme qui avait deviné ainsi ses goûts. Mais son contentement fut de courte durée : au milieu du bouquet était une lettre, et dans cette lettre un billet de cent francs.

La lettre était signée :

SAINT-CLAUDE DE CHARNEL.

Georgette fut humiliée et pleura beaucoup ; cette grossière insulte la navrait ; cet argent, qu'on lui envoyait comme à la première fille des rues, lui brûlait les mains ; elle ne savait que faire. Tout d'un bord elle jeta le bouquet dans un coin, serra le billet de banque et la lettre, en se promettant bien de remettre, le lendemain, le tout à M. Martin qui devait l'attendre au cimetière.

Mais si elle se rendait, comme tous les dimanches dans ce lieu sacré, l'inhonorable homme au billet de banque ne manquerait pas de la voir et de considérer cette démarche pour un consentement ; d'un autre côté, elle ignorait son adresse ; il fallait pourtant prendre un parti ; l'enfant s'arrêta au plus sage.

Dans la journée, elle alla trouver la vénérable sœur de la Doctrine chrétienne